



Comment faire un recours après refus de nationalité par mariage

Par **benedi16**, le **10/12/2009** à **23:08**

Bonjour,rnJ'aimerais savoir quel procédure entreprendre pour un recours après refus de nationalité par mariage (vie affective et matériel non convaincante) alors que je vie avec mon mari et mes enfants dans la même maison depuis 2004 , je voulais faire un recours ,j'ai pas assez d'argent pour l'avocat , je ne sais pas combien peu me couter celui -ci ,rnJe me demandais et si je recommence une autre demande par degrés (j'ai 5 ans et je veins d'un pays francophone) , j'ai toujours travaillé depuis 2005 plusieurs contracts (CDI temps partiel puis démission pour formation , après un CDI temps plien encore démmision pour formation , depuis juillet 2009 CDI temps plein) , je cherche une solution si j'avais assez d'argent (2 enfants en charge sur mon salaire smic) je ferai une recour contentieux .rnQue pensez vous?
rnMerci pour vos réponses

Par **chris_ldv**, le **10/12/2009** à **23:54**

Bonjour,rnrnIl serait utile de savoir pour quelles raisons votre "vie affective et matériel" a été estimée "non-convaincante" avant toute autre démarche.rnrnSalutations,

Par **kingdom**, le **11/12/2009** à **02:19**

Au pire vous pourrez refaire une demande dans quelques année!